

27 janvier 2010

10.315

Question du groupe PopVertsSol**En pleine année de la biodiversité: zizanie au sein de l'APNRD?**

Jusqu'à récemment, tout portait à croire que le projet de l'Association pour le Parc Naturel Régional du Doubs (APNRD) était sur la bonne voie. Le plan de gestion avait été adopté à l'unanimité par le comité et par l'Assemblée générale de l'APNRD. La Confédération, par l'intermédiaire de son Office fédéral de l'environnement (OFEV), a octroyé une subvention de presque 600.000 francs sur la base de ce plan de gestion. Selon nos informations, il s'agit d'un projet, respectivement d'un plan de gestion, équilibré qui repose sur les critères du développement durable, à savoir l'économie, le social et l'environnement. Ce plan de gestion est bien évidemment aussi soutenu par les cantons et communes partenaires de l'APNRD. Il est le résultat de longues années de travail de commissions composées de personnes de la région et de tous les milieux.

Si on prend en compte ce qui précède, on peut comprendre notre étonnement d'apprendre les nouvelles difficultés et dissensions au sein de l'association. Cet état de fait a été aussi largement diffusé par les médias.

Comme le canton de Neuchâtel, les communes et la population sont parties prenantes de ce projet, nous prions le gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

- Est-ce que le gouvernement est au courant que le remaniement du projet tel que présenté par la nouvelle présidence n'est approuvé que par le canton du Jura et non pas par les deux autres cantons partenaires, Neuchâtel et Berne?
- Cette désapprobation est présentée d'une manière détaillée: les représentants de ces deux cantons constatent que le remaniement du projet n'est pas conforme, ou présente de grosses lacunes dans les domaines de conformité aux bases légales, d'objectifs et directives fixés par l'OFEV, de budget et par conséquent de financement, de la diversité des écosystèmes et de la protection des espèces, de la nature et du paysage.
- Est-ce qu'il sait que le canton de Berne a exprimé sa réserve quant à la conclusion de l'accord de collaboration intercantonal et qu'il est possible qu'il suspende son versement à l'Association?
- Est-ce que le gouvernement est conscient que les démissions d'un membre de longue date du bureau et d'un autre membre du comité sont, non seulement, dues à un désaccord sur la nouvelle orientation du projet, mais aussi aux nouvelles méthodes de gestion et de communication mises en place par la nouvelle présidence?
- Qu'est-ce que le gouvernement pense de la tentative d'éviction de l'actuel secrétaire général de l'APNRD, qui a un contrat jusqu'en 2011 et contre lequel il n'y a pas de griefs concernant son travail professionnel? Quelles seraient les conséquences financières de cette possible éviction? Est-il normal que le nouveau président propose déjà un candidat de son choix, sans aucune mise au concours du poste, alors que le titulaire est toujours en fonction?
- Est-ce qu'il entend prendre des mesures pour que le projet du Parc Naturel Régional du Doubs respecte la législation, les directives et les principes du développement durable?
- Est-ce que le gouvernement, qui a un rôle prépondérant dans ce projet, prévoit, avec l'aide des autres acteurs du projet, de chercher des solutions pour débloquer la situation?

Une réponse écrite est souhaitée.

Signataires: J.-D. Blant, P. Erard, V. Pantillon, P.-A. Thiébaud, D. Angst, T. Bregnard, T. Buss, C. Leimgruber, F. Jeandroz, D. Ziegler, M. Ebel, V. Jaquet, D. de la Reussille, L. Ducommun, C. Maeder-Milz, M.-F. Monnier Douard, F. Fivaz, N. de Pury, L. Debrot, J.-C. Pedroli, A. Shah, P. Herrmann et G. Hirschy.